



VILLE DE DOLE

EXTRAIT

du Registre des Délibérations du Conseil Municipal
de la Ville de Dole

Séance du 29 mars 2016

Nombre de conseillers en exercice : 35
Nombre de conseillers présents : 31
Nombre de procurations : 04
Nombre de conseillers votants : 35
Date de convocation : 23 mars 2016
Date de publication : 06 avril 2016

Conseillers présents : M. Jean-Marie SERMIER, Maire,
Mme Isabelle GIROD, Maire Délégué de Goux,
M. Jean-Baptiste GAGNOUX, Mme Isabelle MANGIN, M. Jean-Philippe LEFÈVRE, Mme Justine GRUET, M. Daniel GERMOND, M. Pascal JOBEZ, Mme Sylvette MARCHAND, Mme Frédérique DRAY, M. Jean-Pierre CUINET, M. Paul ROCHE, M. Jacques PÉCHINOT, M. Jean-Pascal FICHÈRE, M. Stéphane CHAMPANHET, Mme Annie MAIRE-AMIOT, Mme Isabelle DELAINE, Mme Nathalie JEANNET, Mme Catherine NONNOTTE-BOUTON, Mme Catherine DEMORTIER, Mme Claire BOURGEOIS-RÉPUBLIQUE, Mme Esther SCHLEGEL, M. Mathieu BERTHAUD, Mme Laetitia CUSSEY, M. Alexandre DOUZENEL, M. Gilbert CARD, Mme Françoise BARTHOULOT, M. Ako HAMD AOUI, Mme Phanie BOUVRET, Mme Sylvie HEDIN, M. Jean BORDAT

Référence

N° 16.29.03.36

Objet

Fixation du prix de vente
des lots du lotissement
communal « La Faulx »

Conseillers absents ayant donné procuration :

M. Philippe JABOVISTE à M. Stéphane CHAMPANHET
M. Sevin KAYI à M. Mathieu BERTHAUD
Mme Isabelle VOUTQUENNE à Mme Laetitia CUSSEY
M. Jean-Claude WAMBST à M. Gilbert CARD

Secrétaire de séance

Justine GRUET

Conseillers absents en cours de séance :

M. Jean-Philippe LEFÈVRE (DCM 16.29.03.23) ; M. Jean-Pierre CUINET
quitte la séance à la DCM 16.29.03.39 ; M. Alexandre DOUZENEL (DCM
16.29.03.42)

Rapporteur

Pascal JOBEZ

Par délibération du 20 octobre 2009, le Conseil Municipal a décidé le lancement d'une consultation en vue de retenir un aménageur, par convention de mandat, pour créer un lotissement communal de dix-huit lots au lieu-dit « La Faulx ». A l'issue de cette procédure, Dole du Jura Habitat a été désigné pour conduire cette opération d'aménagement, projet qui rentre dans les domaines d'intervention des Offices publics de l'Habitat listés à l'article L421-1 du Code de la Construction et de l'Habitation.

Ultérieurement, une demande de permis d'aménager fut déposée en mairie de Dole, dont l'instruction conduisit à la délivrance d'une autorisation d'urbanisme le 21 janvier 2014. A ce jour, tous les ouvrages prévus au programme des travaux sont pratiquement achevés à l'exception de quelques finitions comme l'éclairage public et le revêtement définitif de chaussée.

Afin de procéder à une prochaine commercialisation des lots, il conviendrait de fixer leur prix de vente. Compte tenu :

- De la charge foncière supportée par la collectivité,
- Du montant des prestations diverses et travaux d'aménagement du site, tels qu'ils résultent d'un bilan présenté par le maître d'ouvrage délégué,
- Du marché immobilier local,

il est proposé le prix de 71 €/m² hors taxe.

Il est par ailleurs précisé que chaque vente de lot sera assujettie à la TVA sur la marge, celle-ci étant la différence entre leur prix de vente et la somme que la Ville de Dole a versée au titre de leur acquisition. S'agissant des lots n° 4, 5 et 7 dont la constructibilité est limitée par l'existence de conduites d'adduction d'eau potable grevant leur sous-sol, la surface rendue inconstructible par ces canalisations pourrait être cédée gratuitement.

Vu l'avis favorable de la Commission « Aménagement de la Ville » du 23 mars 2016,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- **ARRÊTE** le prix de vente des lots du lotissement « la Faulx », à 71 €/m² hors taxe,
- **PRÉCISE** que les lots n° 4, 5 et 7 affectés d'une servitude de tréfonds verront leur prix de vente réduit d'un montant équivalent au produit du prix déterminé ci-avant par la surface « non aedificandi » résultant de la servitude.

*Fait à Dole, le 30 mars 2016
Pour extrait certifié conforme,
Le Député-maire,*

Une copie de la présente délibération sera transmise à :

- ◆ Pilotage et Coordination
- ◆ Trésorerie Principale
- ◆ Moyens et Ressources/Finances
- ◆ Pôle Attractivité et Aménagement du Territoire/Urbanisme et Habitat



Jean-Marie SERMIER.

Fixation du prix de vente des lots du
lotissement communal « La Faulx »
- 18 lots, rue Anne Frank -

